LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL BINÔME 21

DESCRIPTION

Le principe de la cohabitation intergénérationnelle est simple : rompre la solitude et l'isolement des seniors en proposant à la location des chambres chez l'habitant à bas coût à des jeunes désireux de donner un peu de leur temps. Un questionnaire est disponible en ligne afin que les jeunes et les seniors remplissent leurs critères (loyer à verser, présence ou non d'animaux, etc).

L'association rencontre ensuite le jeune et le senior au cours d'entretiens individuels afin de mieux cibler leurs attentes avant de les mettre en relation. S'ils décident de vivre ensemble, un contrat et une charte sont signés afin de limiter les conflits. Le cas échéant, l'association joue un rôle de médiateur

Une centaine de cohabitations ont été mises en place entre 2010 et 2017 sur l'ensemble de la Côte-d'Or. Binôme 21 a reçu en 2018 le Laurier de Côte-d'Or remis par la Fondation de France pour son projet « Vieillir acteur et citoyen de son territoire ».



Binôme 21

CONTACT

Dijon, 2010

nfagot@binome21.fr

THÉMATIQUES

Solidarités et action sociale / Actions intergénérationnelles Logement et Habitat / Hébergement solidaire

REPÈRES

7,8

